

# 485

# Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 484 25 janvier 1979  
Seizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Jacques Schilt

## Banque Nationale : les coudées franches

La Banque Nationale Suisse annonce qu'elle amortira des valeurs effritées de son bilan, les devises en dollars. Elle fait connaître deux milliards et demi de perte sur ce poste. La totalité des amortissements représente la somme fabuleuse de quatre milliards – l'équivalent de trois déficits de la Confédération qui tant on fait crié !

Les commentateurs nous expliquent que tout cela est sans importance. Simple écriture comptable ! Il suffit, pour compenser la perte de revaloriser le stock d'or; de toute façon, l'or figure à l'actif du bilan de la Banque nationale pour une somme très inférieure à son cours commercial. Cette réserve latente est donc partiellement dissoute, l'or est inscrit à un cours supérieur, et le tour est joué.

Il faut ajouter au portrait le fait que la BNS n'a pas acheté des dollars pour son plaisir; il s'agissait d'empêcher une trop brutale hausse du franc suisse et de soutenir en conséquence nos industries d'exportation.

Les commentateurs patentés ne craignent donc pas la contradiction : ces quatre milliards perdus, c'était à la fois du bon travail, efficace, et pure manipulation comptable... Quatre milliards perdus, bien placés, etc. !

On retrouve là cette volonté des partisans du libre jeu du commerce et des monnaies de croire et faire croire que l'économie libérale est innocente (voir encore Paul Rossel répondant dans sa chronique de "24 Heures" à "Domaine Public"!).

En réalité, la Banque nationale a bel et bien perdu sur le dollar deux milliards et demi. Si son statut avait été celui d'une banque commerciale se livrant aux mêmes achats, la perte serait évidente pour tous.

De plus, les réserves de la Banque nationale sont en réalité l'expression des résultats de l'économie suisse, du travail national.

Au temps où les changes était fixes et la balance suisse des revenus excédentaire, les pays débiteurs soldaient leur déficit en or. Si la Suisse avait vécu sur un trop grand pied, si elle s'était offert une balance déficitaire, la Banque nationale aurait dû puiser dans ses réserves pour régler l'ardoise, comme l'ont fait mille et un pays dont la monnaie est très faiblement garantie par les réserves de leur Banque nationale.

En fait, la Banque Nationale Suisse a opté pour l'interventionnisme, il faut souligner le mot, afin de protéger la monnaie.

On peut, dans l'abstrait, imaginer que, pour la même somme, par exemple par des prêts sans intérêts, non ou faiblement amortissables, des interventions directes d'un autre type aurait été possibles : en grands travaux, en garantie de change à des taux définis, en soutien à la recherche, pour ne citer que ces possibilités-là.

On objectera que, laissé à lui-même, le franc suisse aurait été plus agité. Plus agité oui, mais il n'est pas certain qu'en fin de compte il ne se serait pas stabilisé au même niveau !

Précisons encore. Il n'y a pas d'économie innocente. L'an passé, l'interventionnisme a été marqué et coûteux. Et il a joué exclusivement de manière globale sur la monnaie.

Dès lors, deux questions mériteraient d'être débattues, et non constamment escamotées :

- Qui décide de telles interventions ? Le directoire de la Banque Nationale Suisse seul, selon toute vraisemblance, qui en réfère pour la forme au Conseil fédéral. Est-ce suffisant ?
- Pour le même prix, une autre politique d'intervention n'est-elle pas à envisager ? Il faudrait au moins en débattre.

## Le nucléaire lave plus blanc

*L'Association suisse pour l'énergie nucléaire (ASPEA) n'aime pas le débat suscité par la prochaine votation sur l'initiative pour la sauvegarde des droits populaires en matière nucléaire. Elle l'a dit bien haut lors d'une récente conférence de presse. Son "argumentation", en bref!*

*Le problème, de purement technique qu'il est, est devenu politique. Evoquer les dangers potentiels de ces installations c'est de l'opportunisme utile à certains partis pour se faire valoir aux yeux de l'opinion.*

*Le fait que les experts eux-mêmes soient divisés ne trouble pas la belle assurance de l'ASPEA; pour les professionnels de l'énergie atomique les seuls experts crédibles, compétents sont ceux désignés par les autorités; ce sont donc les gouvernements et les administrations qui, en attribuant une étiquette officielle à certains experts, leur décernent du même coup une qualification au-dessus de tout soupçon. Pourquoi? Parce que les autorités ne peuvent se permettre de se tromper face à l'opinion publique! La boucle est bouclée: les gouvernements ne peuvent se tromper, ils choisissent donc les meilleurs experts qui eux-mêmes ne peuvent se tromper. Voyez d'ailleurs quels sont les scientifiques qui contestent le nucléaire: ceux qui n'ont pas de mandat officiel et qui n'en auront jamais puisqu'ils se trompent. Belle démonstration de logique scientifique.*

*L'attitude de l'ASPEA nous fait penser à cette récente information qui nous vient de Simplon-Village. Dans cette commune valaisanne, le salon-lavoir appartient à la municipalité. Le président a fait afficher un avis officiel demandant aux utilisateurs de n'utiliser à l'avenir que les produits Steinfels, à l'exclusion de ceux de la Migros ou d'autres marques qui occasionneraient des dommages aux installations. Interrogé le magistrat a volontiers admis qu'il*

*n'a fait que suivre la recommandation d'un représentant de la maison Steinfels.*

*Le scénario est constant; les marchands-experts ne tolèrent pas qu'on marche sur leurs plates-bandes; ils savent ce qui est bon pour les machines à laver comme pour l'approvisionnement énergétique du pays; ils ne font pas de politique, ils sont trop sérieux pour cela.*

*Mais il est trop tard. Si l'ASPEA, par son intervention, n'a guère contribué à affermir sa crédibilité, elle a du moins clairement signifié qu'elle tient les citoyens pour des imbéciles. Quel que soit le résultat de la votation du 18 février prochain elle n'empêchera pas que le problème de l'énergie nucléaire reste un problème économique et politique et par là même un sujet sur lequel chacun peut légitimement se prononcer.*

LAUSANNE

## Services industriels: un référendum peut en cacher un autre

16 000 signatures récoltées en vingt jours pendant les fêtes de fin d'année, alors que 5000 suffisaient: le succès remporté à Lausanne par les auteurs (POP et CASAK) du double référendum lancé contre quatre postes du budget 1979 des Services industriels (SI) est la preuve du mécontentement qu'ont provoqué chez les citoyens-abonnés, les augmentations, souvent massives, de leurs factures de gaz et d'électricité nouvelle formule.

Le malaise était perceptible déjà lors de la séance du Conseil communal, le budget des SI n'ayant été accepté que par 37 voix (radicaux et libéraux) contre 19 (POP et quelques socialistes), avec un nombre élevé d'abstentions (outre le GPE et le PDC, la plupart des socialistes, qui avaient obtenu la création d'une commission chargée de réexaminer toute la politique des SI). La Municipalité, seule compétente pour fixer les tarifs du gaz et de l'électricité, ne trouvait donc que 37 radicaux et li-

béraux pour approuver les décisions qu'elle avait prises en la matière! Celles-ci ne pouvant faire l'objet d'un référendum, le seul moyen de s'opposer aux nouveaux tarifs était de viser le budget des SI. D'où l'ambiguïté du vote des 27 et 28 janvier! Personne ne réclame le retour à la situation antérieure, comme il est d'usage lors d'un référendum. Tous les partis qui préconisent le "non" (POP, PS, GPE, PDC) sont en effet d'accord sur ce point, ainsi que sur la nécessité de redéfinir la politique des SI...

**Ce n'est qu'un début!**

Au lendemain du refus — quasi certain — des quatre postes du budget des SI, que se passera-t-il? Privés du budget, les SI devront proposer rapidement une solution acceptable par la majorité du Conseil communal (non compétente pour fixer les tarifs, mais que la Municipalité devra bien "consulter"), qui pourra alors voter le budget. Si cette solution n'est pas jugée satisfaisante, il ne restera aux opposants qu'à lancer un deuxième référendum! La vague de mécontentement actuel était prévisible: elle est la conséquence de la politique suivie depuis des années par les SI qui, forts de l'apport qu'ils fournissent régulièrement à la caisse communale (en 1975, 12 millions, en 76 et 77, 10 millions), constituent un véritable Etat dans l'Etat, échappant en fait à tout contrôle. Les SI ont ainsi accumulé les erreurs (lors de la conversion au gaz naturel, par exemple), les maladresses (introduction simultanée d'une restructuration des tarifs et d'une augmentation de 4,5 pour cent, circulaire "d'information" peu explicite qui a donné après coup aux abonnés l'impression qu'on avait cherché à les tromper, etc.) et les décisions discutables (pénalisation des petits consommateurs, manque de clarté dans les accords, tous différents, passés avec les consommateurs industriels, tarif de faveur pour les abonnés "tout électrique", etc.).

Ce sont bien cette attitude et cette politique qui sont visées par les référendaires, contrairement à ce qu'affirme, dans sa propagande dif-

fusée tous ménages, la Municipalité, qui feint de croire qu'ils ne sont guidés que par le seul désir de diminuer les recettes globales des SI et de faire réaliser globalement aux consom-

---

*Le nouveau système entré en vigueur en automne prévoit :*

- une taxe d'abonnement de 15. – pour deux mois (21. – pour les abonnés qui ont un chauffe-eau utilisant l'électricité de nuit);
- pour l'électricité, une première tranche de 250 kWh pour deux mois à 23 centimes, les suivants à 16,5 centimes (y compris une augmentation de 4,5 pour cent due à une augmentation du prix de l'électricité achetée à EOS), avec un tarif de nuit pour chauffe-eau à 6,5 ct;
- pour le gaz, les 1200 premières thermies par an à 17 centimes la thermie, de 1201 à 18 000 thermies par an à 8 centimes la thermie, de 18 001 à 204 000 thermies par an à 5,2 ct. la thermie, plus de 204 000 thermies par an à 4 ct. la thermie.

*Ce nouveau système a l'avantage – c'est probablement le seul! – de mettre tous les consommateurs ménagers sur le même pied. Auparavant, certains abonnés (ceux qui avaient le tarif multiple – prix du kWh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour d'autres (ceux qui bénéficiaient du tarif UT – une taxe par pièce, le kWh à 12 ct). Les écarts – souvent importants – entre les anciennes et les nouvelles factures s'expliquent, du moins en partie, par l'existence de cette situation anormale.*

*D'après les déclarations du Directeur des SI, 72 pour cent des 86 000 abonnés devraient enregistrer une hausse, 28 pour cent une baisse, les SI n'encaissant pas de recettes supplémentaires, exception faite des 4,5 pour cent mentionnés plus haut.*

---

mateurs des économies au détriment des finances publiques. Les partis qui appuient le référendum se sont, eux aussi, exprimés sans

- ambiguïté à ce sujet. C'est ainsi que les socialistes, par leur quadruple "non", veulent
- une exploitation rigoureuse et transparente des SI,
  - la suppression des tarifs dégressifs et des tarifs de faveur,
  - le réexamen de la taxe d'abonnement,
  - le maintien d'un apport des SI à la caisse communale,
  - le respect du principe : à consommation égale, facture égale.

**VAUD**

## **L'ombre des vendeurs d'électricité**

Dans la foulée de l'initiative populaire "pour des économies d'énergie", déposée il y a maintenant plus d'un an et demi, le Conseil d'Etat vaudois vient de rendre public un projet de loi sur les mesures d'économie d'énergie. "Dans l'élaboration des plans d'extension, la municipalité veille, tant par l'orientation des voies et des bâtiments que par la hauteur et le groupe-

---

**GENÈVE**

## **Santé : les enjeux véritables**

Hausse des tarifs hospitaliers : dans la perspective de la toute prochaine votation sur le référendum, les socialistes genevois n'entrent en matière que sur l'aspect fiscal de la mesure contestée, soit cette propension du responsable radical des Finances genevoises à préférer augmenter la quasi-totalité des taxes officielles plutôt que d'accroître la pression sur les gros revenus. En fait, cette hausse prévue à charge surtout des malades de condition modeste, permet aussi d'ouvrir un débat urgent et fondamental sur l'organisation du système de santé. C'est à une réflexion sur ce thème que nous invitait, par exemple, dans ces mêmes colonnes (DP 427, deuxième article sur la

ment des constructions, à assurer aux occupants le maximum d'air, de lumière, d'insolation et de vue et à réduire les besoins énergétiques des constructions". La teneur de cet article 62 manifeste bien l'orientation du texte proposé. On fixe par ailleurs le cadre légal qui permettra d'intervenir dans différents secteurs cruciaux comme l'isolation thermique ou le contrôle des installations de chauffage; même ton pour la climatisation, entre autres; seule exception: le chauffage électrique, dont on sait qu'il fait l'objet d'une promotion acharnée de la part des entreprises d'électricité (avec le glissement vers le nucléaire que cela suppose). Significative prudence de l'exécutif cantonal! La liberté du commerce et de l'industrie aurait-elle pesé plus lourd ici que là?

En tout cas, l'initiative, elle, prévoit expressément que les installations d'appareils de conditionnement d'air, de "rideaux d'air chaud" et de chauffage dit "tout électrique" seront soumises à autorisation "ne devant être accordée que lorsque les circonstances les rendent manifestement nécessaires".

---

controverse à propos du revenu des médecins), Pierre Gilliland: "L'avenir dira si l'on saura organiser la santé selon la notion de service, ou si la santé est un bien commercialisable. Que l'on ne s'y trompe pas, nous risquons – plusieurs signes sont déjà patents – d'entrer dans l'ère de la "santé marchandise". Espérons pourtant que les contraintes économiques et le bon sens engageront à des choix, entraîneront des modifications graduelles mais profondes des structures de dispensation des soins et des modes de fonctionnement du système de santé publique. C'est postuler, entre autres, un effort d'éducation sanitaire, visant une responsabilité et une autonomie plus grandes de la personne; c'est prendre en compte les facteurs d'environnement, d'habitat, de conditions de travail, etc... et comprendre que la médecine n'est qu'un des moyens au service de la santé de la population".

## Manpower la vérité temporaire

Conditionner le public n'est décidément pas une mince affaire. Voyez les sommes dépensées, le temps consacré par Manpower, dans le cadre d'une opération parmi d'autres, pour imposer au subconscient des Genevois son image de marque radieuse sur fond de sourires niais et bien-portants, "Manpower, le travail j'aime".

Trois contrats, couvrant trois périodes de conditionnement, avec la Société générale d'affichage, pour inonder Genève et sa banlieue de quelque 400 affiches (l'offensive allait essaimer en Suisse romande). Une période d'intoxication soigneusement étudiée (pendant le Salon des loisirs, Loisirama, ironie des calculs technocratiques de rendement maximum): le mois d'avril de l'année dernière. Deux formats d'affiches: sourires verticaux "à l'italienne" (dans le jargon) et sourires horizontaux pour sept visages (quatre femmes et trois hommes) respirant la joie de vivre bien connue des travailleurs temporaires. 41 000 francs pour la réalisation du "message": on est allé jusqu'à envoyer huit intérimaires triés sur le volet — à quel tarif? — pendant trois jours pour de sévères séances de "brain storming" à Paris où des spécialistes allaient extraire la substantifique moëlle de leurs récits enthousiastes d'intérimaires comblés. Encore 35 000 francs pour l'impression des fameuses affiches. Et les frais de location des emplacements... Bref, Manpower n'a pas lésiné sur la dépense pour accroître son audience auprès des chômeurs et des sans-emplois du bout du lac.

Des chablons tout à fait ordinaires, quelques feuilles de papier non moins ordinaire, un peu d'encre et quelques décilitres de colle, si on veut tout compter, le temps d'un rapide tour de ville pour repérer les emplacements, une solide dose d'humour à l'emporte-pièces et

d'esprit d'à-propos, bref un investissement minimum, il n'en fallait pas davantage à deux étudiants pour que Genève se réveille, ces matins des 15 et 30 avril derniers, avec la sensation reconfortante que la pollution publicitaire, pour une fois, n'avait pas passé. "Manpower m'encule j'aime", le détournement du slogan longuement et scientifiquement concocté, sur une cinquantaine d'affiches était une réponse salubre(1) à une grossière provocation. Obscénité pour obscénité, si on veut.

Provocateur et provoqués se retrouvaient jeudi passé en fin d'après-midi au Tribunal de Police (salle comble).

Manpower, décidé à faire valoir ses droits de propriétaire, stigmatise la minutie "professionnelle" du travail de maquillage (des gens auraient même téléphoné au siège de la société, protestant que là l'interpellation publicitaire allait tout de même trop loin — des réactions, soit remarqué en passant, qui en disent long sur la qualité de l'image de Manpower chez certains), invoque l'importance du dommage matériel (chose curieuse, comme si tout était bon à prendre dans ce domaine controversé de la communication de masse, pas question d'atteinte à l'honneur), souligne à grands cris le bien-fondé de sa mission salvatrice (à l'appui de ses dires, un sondage mené auprès... d'intérimaires, largement convaincus comme par hasard), plaide pour une certaine licéité (Tribunal fédéral à la rescousse) des "exagérations" de la publicité. Plaidoirie de l'ordre établi et du droit du plus fort à "violer les foules".

Large approbation du Ministère public qui demande, au nom de "la majorité raisonnable qui n'a pas ri", des peines d'emprisonnement de quatre semaines pour les détourneurs (avec ou sans sursis, au Tribunal de trancher).

Droit à faire rire, même grassement, droit à répondre à une publicité abusive et provocatrice, droit à protester publiquement contre l'organisation contestable du travail temporaire (mobile honorable): on verra le 29 jan-

vier prochain, à l'heure du verdict, si ces revendications (parmi d'autres argumentations plus proprement juridiques; par exemple: qui est propriétaire d'une affiche posée, la Société générale d'affichage ou son client? avis aux futurs "maquilleurs") de la défense auront trouvé grâce devant la Cour, soit un juge et ses deux assesseurs non-professionnels.

Ces interrogations, direz-vous peut-être, sont le pain quotidien de la Justice. En effet, nous n'y serions peut-être pas revenus si cette séance du Tribunal de Police genevois n'avait pas un intérêt supplémentaire pour les lecteurs de "Domaine Public". En juin et juillet dernier, nous nous étions faits les interprètes des "détourneurs": "(...) Une instruction est ouverte et Manpower demande des dommages et intérêts considérables. Manpower qui, avec d'autres, exploite allègrement le marché du travail, n'a guère le sens de l'humour malgré l'image de bonne humeur qu'elle nous inflige quotidiennement; elle insiste lourdement et aura probablement gain de cause" (DP 457). Lignes qui nous valaient aussitôt une protestation indignée autant que vertueuse de l'entreprise en question, laquelle n'hésitait pas à nous écrire (comment ne pas la publier à l'époque puisque, si notre opinion était faite, il ne nous était cependant pas possible de produire un document?): "(...) Dans cette affaire, Manpower ne s'est pas portée partie civile, partant, ne réclame aucun dommages et intérêts (le qualificatif "considérables" perd ipso facto toute substance). Sens de l'humour! Est-ce l'avoir que d'attenter si lourdement, si grossièrement à la personnalité et à l'honneur des travailleurs qui recourent au travail temporaire? Est-ce en manquer que de ne pas applaudir au "viol des foules" commis par les deux auteurs de ce maculage d'affiches?" (DP 461).

Or Manpower, ce dernier jeudi, réservait bel et bien ses conclusions civiles, dommages et intérêts à la clef. Sommée de s'expliquer sur la teneur de la prose envoyée à DP, la société

*prétendait alors avoir changé d'avis dans l'intervalle... Un démenti peut en cacher un autre! Manpower, la vérité temporaire. D'ores et déjà, notre siècle est fait.*

1) On a vu depuis lors le quotidien "La Suisse", dans une opération de grande envergure, exploiter habilement ce filon en proposant des espaces vierges aux passants en veine d'inspiration (si les "détourneurs" de Manpower étaient condamnés, imposera-t-on au journal genevois d'indiquer explicitement qu'il sollicite des graffitis?).

## **Des travailleurs à bon marché**

Il n'est pas question de nier systématiquement l'intérêt de l'activité des entreprises de travail temporaire. Mais les modalités de leur organisation et de leur activité font manifestement problème. Témoin ce rapport demandé au Conseil d'Etat genevois sur la situation des travailleurs intérimaires, et ceci en septembre 1977 déjà. Dans son exposé des motifs, le député Charpié notait entre autres: "(...) il est significatif qu'au Cern, par exemple, les travailleurs de cette catégorie apparaissent dans les budgets, non pas comme charges salariales et sociales, mais comme frais généraux, avec l'essence, les pneus et le papier". L'enquête de la commission adhoc du Grand Conseil vient d'être publiée (rapporteur: la socialiste Claire Luchetta). Et à bien des égards, elle est un acte d'accusation qui impose des mesures d'urgence. Quelques points de repère.

Situation particulièrement explosive à Genève. Entre 1965 et 1975, le travail à temps partiel (moins de trente heures par semaine) a augmenté de 18% alors même que cette proportion baissait dans dix-sept autres cantons. Une augmentation, aux dires des spécialistes, directement liée, là, à la floraison d'entreprises de travail temporaire (ETT): pas moins de 37 agences à ce jour, dont 9 seulement sont affiliées à la Fédération suisse compétente pour fixer et faire respecter les normes de ce genre d'activité! D'où une tentation permanente pour certains patrons peu enclins à prendre les

risques d'engagements fixes en cette conjoncture économique (à la clef également, une diminution des charges administratives mais aussi un accroissement du chômage par le recours régulier à ce genre d'auxiliaires); et aussi une sollicitation accrue, par le nombre de démarcheurs, des travailleurs susceptibles de s'annoncer à ces bureaux.

Parmi les lacunes les plus graves du "statut" de travailleur temporaire relevées par les commissaires-députés:

— *Le délai de congé.* Quelle que soit l'"ancienneté" du travailleur, les délais de congé sont de quarante-huit heures (usage en flagrante contradiction avec les dispositions du Code des Obligations en ce qui concerne les travailleurs dont le contrat a duré plus d'un an). Précisions de l'Inspection cantonale du travail: "Toutes les ETT sont, à notre connaissance, en infraction avec cette disposition puisque pour elles une nouvelle mission équivaut à un nouveau contrat. Paradoxalement, elles tiennent compte de l'ancienneté pour certaines indemnités et certaines primes"...

— *Délai de congé et passage à un emploi fixe.* La durée des missions n'est pas fixée: le travailleur temporaire peut "moisir" dans son statut pendant plusieurs années, si besoin est. En cas d'engagement pour un travail fixe, "il semblerait que des ETT, soulignent les commissaires, cèdent leurs employés contre un certain montant". Commerce de travailleurs!

### **Prestations sociales minimales**

— *Salaire et prestations sociales.* Les prestations sociales rendues obligatoires par la législation fédérale sont acquises aux travailleurs intérimaires. Il n'est cependant pas question de cotisations personnelles à une caisse de retraite ni de contributions au deuxième pilier. Pas non plus de participations des entreprises à la prime d'assurance-maladie frais pharmaceutiques ou de prestations quelconques à des femmes enceintes ou accouchées! Des abus soulignés par les auteurs du rapport? "Certaines entreprises qui, dans le but d'échapper

aux conventions collectives, ont créé leur agence de travail temporaire afin de recruter du personnel pour leur propre maison; d'autre part certaines sociétés qui fonctionnent à Genève avec 80% de travailleurs temporaires"...

— *Contrat de travail.* Pas de garantie non plus d'une certaine transparence dans les rapports de travail: "Le contrat de travail, et plus particulièrement ce qui a trait au salaire et aux prestations sociales n'est pas toujours connu du travailleur dans la mesure où le contrat n'est pas obligatoirement écrit".

### **Intransigeance du BIT**

On sait que, sur le plan international, la convention 96 (sur les bureaux de placements payants, mais applicable aux entreprises intérimaires) du BIT donne aux Etats qui la ratifie le choix entre deux possibilités, soit la suppression progressive des bureaux de placements payants à fin lucrative et la réglementation des autres bureaux de placement, soit la réglementation des bureaux de placement; c'est la première possibilité que la plupart de des signataires (25 sur 30) ont choisis; mais la Suisse n'a pas signé...

Dans notre pays, en réponse à une motion du socialiste Renschler, le conseiller fédéral Furgler reconnaissait en 1972 que le problème se posait, mais estimait qu'il était trop tôt pour légiférer. D'autre part, un accord entre l'Union syndicale et la FSETT est toujours en discussion (voir DP 462: "Les missionnaires d'Adia, Manpower et cie: un simple coup de sonnette") sans qu'on voie vraiment le bout du tunnel. En fait, toute solution conventionnelle du problème se heurte à la disparité des clients des ETT ainsi qu'à l'absence d'organisation globale de ces dernières.

En désespoir de cause, les auteurs du rapport suggèrent, eux, au Conseil d'Etat genevois d'étudier "les possibilités de réglementer les conditions d'ouverture et d'exploitation des entreprises de travail temporaire", d'encourager les partenaires sociaux à parvenir à un accord et, à défaut, de les assujettir à un règlement.

## POINT DE VUE

### Personne ne sait...

Je voterai oui. En somme.

Non pas du tout parce que j'estime judicieuse et efficace la mesure proposée — bigre, c'est bien évidemment une réglementation beaucoup plus sévère *de toute publicité* qui serait nécessaire — mais parce que, une fois de plus, les arguments des opposants me font enrager, pourris qu'ils sont de protestations vertueuses, de grands appels ricinants à la liberté et de mises en garde de petits pères des peuples. Voilà. C'est pas l'enthousiasme délirant.

Et tant pis si l'initiative des jeunes Bons Zigomars a des côtés mômiens. Je veux bien, un instant, poser la moitié d'un genou sur leur prie-dieu — plutôt que de rester les pieds pris dans la gadoue d'en face.

### au juste ce qui se passe...

Tout le monde sait bien que, dans la plupart des cas, la publicité n'est qu'un produit dégueulasse *payé par les consommateurs*.

(Quand donc se réduit-elle à dire : telle chose, avec telles caractéristiques précises, est vendue à tel endroit, à tel prix ? Bien rarement.)

Ce n'est donc, après tout, que justice d'interdire — ou de chercher à — ce qui est vendu avec le produit mais sans rapport avec lui, ou presque. C'est la logique même.

Quant aux commentateurs faisandés qui font des moulinets avec le drapeau de la liberté, du plein emploi dans les arts graphiques et autres mignardises, ils feraient bien

de sortir du lac de leurs incohérences et de leurs petits intérêts parasitiques. Comme tout le monde, comme nous autres les cons moyens, ils sont victimes des publicités mensongères et inutiles. Mais voilà ! ils sont trop cons pour oser avouer, admettre, que, eux aussi, se font rouler. Même s'ils en tirent leur salaire.

### quand la température atteint...

Bref. L'initiative des jeunes bons Templiers, c'est pas le pied. Mais c'est déjà un bout de lacet. Il ne leur reste plus qu'à lancer une initiative pour la levée de l'interdiction de l'absinthe. Enfin quoi, l'absinthe n'est pas plus dangereuse que les Jésuites ! Dans la même foulée, ils pourraient demander l'abrogation de l'article du code pénal qui punit l'adultère.

### plus de cent mille milliards de degrés

Puisque nous sommes dans les initiatives, autant que je vous parle de celle que je suis trop feignant pour lancer.

Ce serait "l'initiative très populaire pour la reconnaissance, la légalisation et l'encouragement de la polygamie".

Tout un programme.

Ce n'est pas que j'aie férocement envie d'avoir une ribambelle de femmes à la maison. J'en ai déjà trois et j'ai bien de la peine à résister.

Non, j'ai des raisons plus profondes : on n'a jamais vu un peuple pratiquant la polygamie déclencher une guerre mondiale. Il n'en a pas le temps.

### c'est parce que la vie est...

Notez qu'avec un peu de fric, je la lancerais, cette initiative !

Normalement, je devrais avoir toute la population mâle avec moi. J'ai même déjà imaginé quelques slogans pas piqués des vers.

Certes, il se pourrait que ces dames se sentent un peu, comment dire... ? Bref, se sentent. Il n'y aurait qu'à leur enjoindre fermement de se taire et les empêcher d'aller voter, si nécessaire.

Elles forment certes la moitié du monde. Mais, justement ce n'est jamais que la moitié. Il y a donc moyen de manœuvrer.

### une antilope mauve sur un champ de thons.

Notez, par ailleurs, que "Domaine Public" (1) aurait manifestement tout intérêt à s'associer allègrement au lancement de mon initiative. Idem pour ses lecteurs. Lequel d'entre eux aurait le courage de passer pour une couille-molle ? Dites un peu ? Bon.

J'attends vos bulletins verts.

On va voir ce qu'on va voir.

Gil Stauffer

PS. Il ne serait pas inutile que la direction du SIN, Schweizerisches Institut für Nuklearforschung, Institut suisse pour la recherche nucléaire, à Villigen, entreprenne une enquête serrée pour vérifier si oui ou non le taux de cancers est anormalement élevé parmi ses chercheurs (une quarantaine de permanents).

1) Dans cette perspective, et si "Domaine Public" a vraiment quelque chose à dire dans le lancement de cette initiative, nous suggérerions à Gil d'élargir sa notion de la polygamie : que les femmes, elles aussi, aient droit, si elles le veulent, à plusieurs maris. Quelle assise populaire !

## Crever de faim dans la nuit

Question de l'énergie nucléaire, moi, j'avoue ne pas savoir à quel saint me vouer ! — il semble d'ailleurs que le nombre des saints disponibles diminue rapidement (voilà une remarque intéressante et qu'il vaudrait la peine d'approfondir...)

D'un côté, je connais un homme de haut savoir, qui enseigne la chimie nucléaire à l'Université de Pavie, et qui va répétant le mot de je ne sais quel savant anglais ou américain : "Let them starve in the dark !" — quelque chose comme : "qu'ils crèvent de faim (les anti-nucléaires) dans l'obscurité... dans la nuit (sous-entendu : si ça peut leur faire plaisir... s'ils s'obstinent à ne pas vouloir de l'énergie nucléaire !) Et qui démontre admirablement qu'en Italie en tout cas, il n'est pas possible de s'en tirer sans énergie nucléaire.

D'un autre côté, je connais entre autres un écologiste neuchâtelois, lui aussi homme de grand savoir, qui démontre non moins admirablement que l'énergie nucléaire nous menace d'une pollution irrémédiable, risquant fort de rendre "notre petit tas de boue" (Voltaire) inhabitable. Sans compter une pollution d'un autre genre : l'instauration d'un système policier n'ayant rien à envier à ceux qui furent mis en place par Béria, Bormann et autres bons experts.

— Pas du tout, réplique le chimiste italien. Il est possible de prendre des précautions. Quant à l'aspect policier, il suffit de s'entourer de garanties démocratiques...

J'inclinerais de son côté, si le spectacle des récentes marées noires ne me donnait à penser qu'en effet, des précautions sont possibles — mais qu'elles ne seront pas prises ! Que les responsables seront pour une large part des hom-

mes à la fois honnêtes et compétents, mais pour une petite part aussi — et serait-elle même infime ! — des hommes plus ou moins imbéciles, incapables de prendre les précautions sus-mentionnées ; ou des hommes sans scrupules, préoccupés uniquement de profit, de rendement et ne s'inquiétant nullement de les prendre...

— Vous voulez donc crever de faim dans la nuit (et dans le froid) ?

— Vous préférez périr irradié ?

Personnellement, je n'ai pas de préférence — mais j'incline à penser qu'on a dû mal me renseigner, là-haut, avant mon départ pour l'icibas... "Si j'aurais su, j'aurais pas venu !"

\* \* \*

A propos, avez-vous lu ce merveilleux livre de Gilles, *Amicalement vôtre ?* J'y relève ces lignes, qui peut-être ne vous déplairont pas :

"L'armée, un énorme jouet, bien sûr très cher. Mais c'est en y mettant le prix que l'on peut s'offrir de beaux défilés ; drapeaux, fanfares en tête, avec des tas de colonels très sérieux, de

la grande famille des colonels dont un certain nombre, ailleurs, sont occupés à détruire les démocraties qui leur ont naïvement fourni les armes et les galons indispensables à la mise sur pied de leurs régimes totalitaires."

C'est Jean qui parle. Et voici Gilles (qui lui répond :

"Attention. Notre Conseil fédéral, un conseil d'administration on ne peut plus sérieux, ne permettraient pas qu'ils empiètent sur l'autorité civile. On veut bien leur accorder les engins qu'ils réclament, les tribunaux militaires dont ils ont besoin, paraît-il, pour défendre le pays contre les dangereux criminels que sont, à leurs yeux, les objecteurs auxquels en leur âme et conscience, ils refusent toute espèce de conscience. Tribunaux militaires, foyers d'injustice. Vilaines taches sur notre Immaculée Constitution."

Jean : "Machines à fabriquer du malheur".

Gilles : "Erreur judiciaire permanente et régularisée..."

Merci, Gilles !

J.C.

### RECU ET LU

## La multiplication des rapports

Dans le prolongement de la parution du rapport de la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie, et dans la perspective de la votation du 18 février prochain, plusieurs contributions importantes, intéressantes... et plus ramassées tout de même que le travail des commissaires fédéraux (1800 pages, ou un résumé de 140 pages, pas à conseiller malheureusement) :

— Tout d'abord, appuyant la prise de position de la Déclaration de Berne en faveur de l'initiative, un numéro spécial "énergie" de "Vers un développement solidaire" (adresse utile : case 97, 1000 Lausanne 9), une trentaine de pages simples, avec une contribu-

tion spécifique sous la forme de l'ouverture d'un débat sur le thème "énergie et développement".

— Puis, dans "La Revue syndicale suisse" (No 11/12 1978), organe mensuel de l'Union syndicale (Monbijoustr. 61, 3007 Berne), la "conception USS de l'énergie", une vingtaine de pages d'articles souvent concentrés, un résumé politique et juridique orienté principalement vers un projet d'article constitutionnel sur l'énergie.

— Enfin, une centaine de pages de vulgarisation intelligente et animée du problème énergétique, rédigées par la Confédération romande du travail et la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux, sous le titre "Energie nucléaire, réflexions syndicales" (Chaudronniers 16, 1204 Genève).

## PETIT CRÉDIT

# Lettre ouverte à ces MM. de la SBS

Messieurs les banquiers,  
Vous venez de faire assavoir par la presse que votre estimable établissement, la Société de Banque Suisse, a convenu de reprendre des mains vieillissantes mais nullement séniles du sieur Uldry, la banque Procrédit SA, établie à Fribourg depuis 1912, et présentement dotée d'un réseau de 14 succursales dans les principales villes suisses.

Ce faisant, vous renouvelez une opération réalisée en 1968 avec la banque Finalba (alors Frei, Treig and Co) qui a elle-même repris la banque Urania, également à Zurich. Et du même coup, vous doublez votre engagement dans une branche un peu particulière, qui a longtemps répugné aux grandes banques : le crédit personnel, dit aussi — quelle innocence — petit crédit.

Vous voilà donc, MM. de la SBS, désormais les plus forts dans un secteur, où dominaient jusqu'ici Procrédit justement (plus d'un million de prêts accordés à ce jour, selon la publicité) et l'UBS, par la grâce de ses trois filiales spécialisées (Ako, Aufina et Orca). La somme des bilans des trois établissements dont vous avez désormais le contrôle dépasse le milliard de francs, contre 700 millions pour les filiales UBS.

Cette position de leader, comme vous dites, vous oblige. D'autant que Procrédit est tristement renommée, dans vos milieux comme dans le public, et même à Berne, pour son exceptionnelle aptitude à prendre les plus extrêmes libertés avec la déontologie professionnelle.

Tout cela, vous ne l'ignorez pas, et vous envisagez sans doute d'y mettre bon ordre, — l'entrée des grandes banques à visage décou-

vert dans le secteur du petit crédit a d'ailleurs eu pour effet de moraliser quelque peu cette activité qui s'apparente à l'usure (comment qualifier autrement les taux de 14-18% couramment pratiqués ?).

Or donc, Messieurs de la SBS, vous avez grand travail pour "aligner progressivement la politique d'affaires de Procrédit" sur la vôtre. Nous nous permettons de vous suggérer de commencer par mettre une sourdine à la publicité trompeuse de Procrédit, par affilier cet établissement à la centrale de renseignements que vous entretenez à Wettingen en collaboration avec les autres banques de petit crédit, par réduire les taux pratiqués par Procrédit (env. 17%) pour les ramener au moins aux taux de Finalba (15%). Suprême raffinement, vous réintroduirez Procrédit au sein de l'Association suisse des Banques de crédit et Etablissements de financement.

Et surtout, Messieurs, vous trouverez les moyens, c'est-à-dire le personnel et la volonté, de revoir les innombrables dossiers ouverts chez Procrédit. Une affaire conclue à l'arraché par le vendeur ou à la désespérée par l'acheteur n'est jamais une bonne affaire, — ni pour l'un, ni pour l'autre. Or il y a, et en trop grand nombre, ce genre d'affaires au service du contentieux de Procrédit, qui a la main un peu lourde en matière de recouvrements et de cessions de salaires.

Au travail, Messieurs de la SBS, et faites vite ! C'est le seul moyen d'écartier les foudres — ô combien justifiées — de la future Loi sur le crédit à la consommation. Ce projet qui vous fait tant horreur n'aurait jamais vu le jour sans les pratiques commerciales de M. Uldry et de quelques-uns de ses confrères.

Avec notre parfaite considération.

## BAGATELLES

La région de Berne a aussi un émetteur pirate de radio. Il a déjà émis deux fois et annonce une prochaine émission pour fin janvier. Interrogés par "TW" (quotidien socialiste bernois), les responsables du poste clandestin ont déclaré faire de la radio parce qu'ils en avaient assez de distribuer des tracts ou de rédiger des journaux.

\* \* \*

On entendra bientôt parler de l'agence Adolf Wirz und Partner AG dans le domaine de l'information politique. En effet, Klaus Stöhlker, précédemment à l'agence de relations publiques Rudolf Farner, est entré comme partenaire d'Adolf Wirz dans cette nouvelle agence. K. Stölker avait fait un exposé très remarqué à Berne sous le titre "La politique : publicité ou communication?"

\* \* \*

Depuis 1976, une maison de disques de gauche produit à Zurich : 1 disque en 1976, 6 en 1977 et 11 en 1978. Du premier bulletin d'information de cette maison, nous extrayons cette explication du prix de 20 francs pour les disques produits :

Frais de production (1000 ex.)	Fr. 7.40
Honoraires des musiciens	3.60
Frais de diffusion	3.—
Commission au marchand	6.—
Prix de vente	Fr. 20.—

Ces chiffres sont commentés et expliqués ! Un bel effort de transparence.

\* \* \*

Au long de son petit bulletin, l'Action contre la politique du pouvoir religieux poursuit sa litanie d'anathèmes divers. Dans sa livraison de décembre, elle propose un "cadeau intéressant" ; sans surprise les lecteurs découvrent un panégyrique du pamphlet de Geneviève Aubry "Le Jura-Le revers de la médaille". Encore plus inquiétant, les visionnaires de l'Arma font de l'auteur, une journaliste et une conseillère d'Etat. Où mène la soif du pouvoir.